C'est bien, au contraire, en ma qualité de normalien, attaché que je suis de tout cœur à l'. Ilma Mater qui m'a formé et dont j'ai reçu en maintes circonstances des bienfaits que je n'oublie pas, puis aussi en ma qualité d'instituteur soucieux avant tout du prestige dont doit constamment jouir le corps enseignant que j'ose enfin, bienveillants lecteurs, soumettre à votre considération ce qui suit.

Je peuse donc,—étant donnés, d'un côté, les développements étonnants que la science pédagogique a prise dans ces derniers temps et, de l'autre, les progrès qu'il nous reste encore à réaliser dans le champ si vaste et si important de l'enseignement primaire en cette province,—qu'il est non-seulement désirable, mais nécessaire que l'on donne plus d'extention à l'enseignement

pédagogique et qu'on le spécialise.

Je veux dire que cet enseignement (1) que l'on a donné d'une manière peut-être trop exclusive jusqu'ici, devrait en outre comprendre l'histoire de la pédagogie, (2) la psychologie (2) et un précis au moins de nos lois scolaires (2): autant de matières dont l'étude,—étant donné l'objet particulier que chacune d'elles présente,—pourrait être considérée comme le digne couronnement, en quelque sorte, d'un enseignement à la fois sérieux et complet.

Car l'instituteur, bien pénétré, en plus, de ces divers sujets, comprendra encore mieux, sans aucun doute, toute la grandeur du rôle qu'il est appelé à jouer dans la société, et aussi toute la prudence et toute l'habileté dont le maître d'école doit faire preuve pour mener à bien l'œuvre si difficile, mais si

importante de l'éducation de la jeunesse.

Et pour résumer enfin là-dessus toute ma pensée, je dis donc que l'enseignement pédagogique théorique doit se spécialiser et comprendre des cours distincts et suivis sur l'éducation, la méthodologie, l'histoire de la pédagogie,

la psychologie, l'hygiène et les lois scolaires.

Et si, maintenant, l'on trouve juste et bien fondé ce qui précède, il faut bien alors admettre la nécessité d'amender, de modifier les règlements propres aux écoles normales de façon, par exemple, à augmenter le cours d'une année, et cela afin de permettre plus facilement l'introduction de ces cours nouveaux et donner ainsi aux élèves l'occasion d'approfondir davantage l'étude des langues et des sciences.

Ces quelques considérations, ce me semble, s'imposent à cette heure même à l'attention de tous ceux qui s'intéressent au succès de nos écoles normales

et de l'enseignement primaire en cette province.

Mais ce n'est pas tout. Ces écoles normales, on doit, pour les filles du moins, les fonder de façon qu'elles puissent répondre aux besoins de la population, c'est-à-dire en nombre suffisant.

Et, à ce sujet, le public est heureux d'apprendre—et il n'en saurait être autrement—que le gouvernement se propose de doter enfin Montréal d'une école normale de filles.

(1) Je n'entends parler ici que de l'enseignement théorique.

⁽²⁾ NOTE DE LA RÉDADTION :—A l'Ecole normale Laval, les élèves du cours modèle reçoivent les principales notions de l'histoire de la pédagogie et de la psychologie, et les élèves du cours académique étudient la psychologie en entier ; les élèves des trois années apprennent les lois scolaires et ceux de première année l'hygiène. Il n'y a pas de doute que si une année préparatoire ou supplémentaire était ajoutée au cours de nos écoles normales, les matières mentionnées plus haut pourraient être enseignées d'une manière plus parfaite.